

---

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de la nuit du 15 au 16 juin 2010

Le Secrétaire Général  
**Dr Louis REYMONDON**

Saint-Aygulf, le 13 novembre 2010

**Monsieur Elie BRUN**  
Sénateur Maire de Fréjus  
Hôtel de Ville  
place Camille Formigé  
83600 FREJUS

Monsieur le Sénateur Maire,

En mon nom personnel, je ne veux pas tarder à vous exprimer mon sentiment positif à propos des échanges avec les sinistrés, directs et collatéraux, des inondations du 16 juin, auxquels vous avez bien voulu vous prêter hier en public, à Saint-Aygulf, deux heures durant, dans un climat d'écoute mutuelle respectueuse appréciée de tous.

Je vous prie, si vous le voulez bien, de diffuser ce courrier aux nombreux élus et directeurs de services qui ont témoigné par leur présence autour de vous, un soir de long week-end, du regain d'intérêt qu'ils portent aussi aux problèmes non réglés et aux doutes angoissants des sinistrés.

Contre toute prévision, les amis du maire et les sinistrés regroupés dans l'association VIVA ont fait salle comble. Vous êtes resté, le verre de l'amitié à la main, poursuivre la rencontre avec eux. Et surtout, vous avez annoncé que vous installiez en mairie un Comité de suivi composé de 9 cellules thématiques et que vous envisagiez de reprendre vos permanences du mercredi auxquelles VIVA pourrait vous présenter les cas particuliers les plus difficiles.

L'occasion m'a été donnée de vous communiquer un "retour d'expérience" des spécialistes français consultés sur les terribles inondations du Centre Viêt Nam. C'est en quelque sorte le témoignage de gratitude de ce Pays ami envers la ville de Fréjus où s'est rétablie une coopération médicale quasi rompue depuis sa réunification. Je souhaite que VIVA exploite utilement ces données en collaboration avec le Comité de suivi municipal.

Vous avez souligné que la rencontre avait été constructive et le sérieux des intervenants de VIVA, chacun parlant dans son domaine de compétence, vous a surpris et vous l'avez apprécié :

1. Sur les procédures d'alerte, nous avons convenu que leur déclenchement mesuré et adapté est une charge très délicate. Vous avez invité VIVA à accompagner les responsables municipaux auprès du directeur de cabinet du Préfet en charge de les réglementer. A propos d'une révision partielle du PLU - dont nous évoquons la procédure simplifiée instituée par l'article 13 de la Loi dite de Grenelle - vous avez rappelé vous être toujours opposé aux prescriptions du PPRI inadaptées à nos réalités. Ainsi, vous avez prévu une révision de la totalité du plan avec des innovations conformes aux prescriptions nouvelles imposées (avec, par exemple, le droit d'habiter sur les exploitations sous réserve de constructions adaptées, comme les maisons guyanaises sur pilotis suggérées par M. le Conseiller général).

Dans l'intervalle, vous examinerez personnellement les demandes de particuliers et établissements des zones classées A et NTa, devant réaliser, comme le propose VIVA, des refuges ou exhaussements dans la plaine et la zone de La Palud et des aménagements en bordure d'Argens utiles à la sauvegarde des personnes et des biens. Ce sont des mesures d'urgence à prendre sans attendre le retour des PPRI.

2. Sur La Palud, vous avez senti une vraie volonté de VIVA d'aider votre adjoint en charge de cette zone d'activités à mettre en œuvre des mesures urgentes pour permettre aux entreprises et commerces d'y rester en sécurité et d'y reprendre une activité rentable en sauvant les emplois. Pas question de délocalisations sur le Capitou mais plutôt d'accords de mitoyenneté avec le Puget et d'acquisitions foncières pour bassins de rétention.
3. Interrogé sur votre vision de l'avenir de la plaine de la basse vallée de l'Argens, trop souvent ressentie comme "variable d'ajustement" de l'agriculture varoise, vous avez dénoncé le bétonnage excessif et souligné la vulnérabilité des exploitations maraîchères ayant remplacé les pêcheurs et les vignes d'autrefois. Pour l'entretien des garonnes et rivières délégué aux diverses associations syndicales autorisées, SEVE, SIACIA ou SIAN, etc. et particulièrement la fermeture des brèches, vous avez dit en faire, avec M. le premier adjoint, une priorité absolue. Vous avez confirmé aussi tenir au projet de "port à sec" près du pont d'Argens, comme celui de Mandelieu sur la Siagne et reconnu l'ensablement de l'estuaire où la profondeur de 3 mètres était jadis d'une dizaine de mètres.
4. Le chef d'une entreprise horticole d'une quarantaine d'emplois fixes (sans compter les saisonniers), depuis 1983, a observé que depuis la crue de 1996 aucune mesure n'a été prise si ce n'est le classement en zone inondable. Sans s'appesantir sur la gravité de son cas personnel, il a dit que pas un seul sinistré n'a encore les moyens de faire son deuil de l'épreuve endurée et, évoquant la Commémoration du 11 novembre, il a fait applaudir un modeste habitant de la Gaudine qui, avec son bateau et son courage, a sauvé 40 personnes d'une mort certaine : *"pas seulement honorer ceux qui tombent, honorer ceux qui empêchent les autres de tomber"* ! Vous le recevrez personnellement en Mairie.
5. Cet homme est de ceux qui, nombreux, habitent dans les campings à l'année faute d'autres moyens. Vous avez indiqué une interdiction légale de principe mais promis d'étudier avec VIVA, lors de vos permanences, les cas particuliers. Et, pour tous les sinistrés qui demeuraient en zone inondable avant la catastrophe, vous souhaitez que l'Etat soit attentif à ne pas prescrire des expulsions inconsidérées qui ajouteraient du malheur au malheur. Vous êtes leur ultime bouclier.
6. Au nom de sa profession, le représentant d'un camping qui a sauvé, grâce à l'hospitalité de ses terrasses, plus de 650 personnes en détresse, a décrit les situations de blocages dues aux assurances, aux coûts imprévisibles des contraintes de sécurité à l'étude, aux incertitudes de réouvertures. Celles-ci pèsent aussi sur les commerces dont l'exploitation dépend du tourisme. Il vous a demandé un message d'espoir pour l'Hôtellerie de Plein Air. Vous n'avez pu que promettre pour 2011 de nouvelles exonérations de taxes foncières, de séjour, d'ordures ménagères et d'habitation. Les réouvertures sont des décisions que vous ne pouvez prendre que sur arrêté préfectoral après passage de la Commission locale de sécurité. Pleine d'une émotion communicative, une mère de famille a remercié ce Camping d'avoir sauvé la vie des siens.
7. Le sujet houleux des gens du voyage, victimes de la catastrophe, a soulevé la salle et un désaccord de fond entre vous et moi. Toutefois, nous nous rejoignons sur notre devoir d'aborder tous ensemble ce sujet délicat dans la sérénité et le respect des droits de chacun. Comment gérer leur passage itinérant sans exposer les habitants voisins de leurs campements à des désagréments parfois graves ? Comment procurer à ces citoyens de "l'Europe sans frontières" les conditions d'accueil prévues par la loi et notre tradition d'hospitalité ? La gestion de ces groupes humains relève de votre pouvoir de police. VIVA n'a qualité à s'en mêler que pour exiger le respect de ses adhérents et contribuer à la réflexion si vous nous y invitez.

Afin d'éviter que la haine ne se retourne contre les citoyens sédentaires, beaucoup de communes de plus de 5 000 habitants (ou de communes regroupées pour une prise en charge partagée) ont des pratiques apaisantes de gestion des grands passages. Elles respectent la loi dans un sens humain et l'accueil grâce à un accompagnement social permanent, dans les campements, par des personnes proches ou concernées par ces communautés. VIVA souhaite voir ainsi vos efforts aboutir.

8. Un avocat fréjussien connu, conseiller bénévole de VIVA en matière juridique et contentieuse, a échangé avec vous entre juristes. Vous lui avez demandé communication des références de son intervention fondée sur le Conseil d'Etat. Il a attiré votre attention sur l'entretien du Reyran canalisé et donné l'exemple d'une pépinière de palmiers sur sa rive gauche avec installations sur pilotis. La réflexion sur les aménagements futurs de la plaine est bien ouverte dans ce sens. Vous avez évoqué vous-même les contraintes de Natura 2000.

Vous voudrez bien m'apporter vos objections, Monsieur le Sénateur Maire, si vous releviez dans ce compte-rendu, aussi fidèle que possible, quelque oubli ou inexactitude.

Je retiens pour ma part l'amorce d'un dialogue confiant entre VIVA et la Mairie de Fréjus, ce qui est un de nos objectifs statutaires essentiel. Nous partageons la même recherche de l'intérêt général et la volonté d'y travailler ensemble, hors de tout esprit partisan. Je crois pouvoir dire que vous avez confirmé VIVA dans sa fonction de « courroie de transmission » entre les pouvoirs publics et la société civile que nous a attribuée Madame la sous-préfète du district de Draguignan.

Bien entendu, dans ce rôle, nous continuons à chercher la *cohérence* entre les Municipalités, les Collectivités locales et territoriales, les Chambres consulaires, les assureurs et les banques, les Organismes de solidarité et les Services départementaux et nationaux de l'Etat. C'est dire que nous n'en sommes qu'au début d'un "parcours du combattant" mais que malheureusement celui des sinistrés du 16 juin ne voit pas non plus le bout du tunnel.

Tous les représentants de VIVA, sinistrés ou sympathisants, qui se dévouent à chercher des solutions aux graves problèmes qui demeurent, sont, j'en suis sûr, à votre disposition pour coopérer avec vos services dans la limite de leurs droits et de leurs compétences. Nous vous demandons de permettre l'établissement entre nous de contacts faciles et directs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur Maire, à la haute considération que j'ai pour vos importantes fonctions et à ma gratitude personnelle pour l'homme qui se consacre à notre ville depuis de très nombreuses années.

Je reste à votre disposition

Dr Louis REYMONDON  
Secrétaire général de VIVA

---

### Vivre installés au Val d'Argens